

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET D'EXTENSION DU PARC DES PALMIERS- COMMUNE DU TAMPON

Une enquête publique au titre du Code de l'environnement préalable au projet d'extension du Parc des palmiers, situé sur le territoire de la Commune du Tampon a été prescrite par arrêté municipal n° 681 du 30/11/2020 portant sur le permis d'aménager soumis à évaluation environnementale. Cette enquête se déroulera du **21 DECEMBRE 2020 AU 21 JANVIER 2021**, soit pendant trente deux jours consécutifs. Le Tribunal administratif a désigné Mme Renée AUPETIT en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique du projet d'extension du Parc des palmiers.

Le responsable du projet:

**Commune du Tampon-**  
256 rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à Mr Olivier VOILLEQUIN, Architecte paysagiste ESAJ et ingénieur principal territorial de la Commune du Tampon ([olivier.voillequin@mairie-tampon.fr](mailto:olivier.voillequin@mairie-tampon.fr) ; 0692 86 51 41) ainsi que Mme Stéphanie DAFREVILLE, Docteure ès Sciences- Biologie des populations et écologie et Directrice par intérim de l'Environnement de la Commune du Tampon([stephanie.dafreville@mairie-tampon.fr](mailto:stephanie.dafreville@mairie-tampon.fr) ; 0692 95 94 18).

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet d'extension du Parc des palmiers a pour ambition de faire de l'actuel Parc une des collections de palmiers les plus riches au monde pour qu'il devienne une véritable vitrine et référence mondiale pour les scientifiques, les touristes ou encore les amateurs de botanique. Le projet d'extension du Parc des palmiers, d'un montant estimé à 4.2 millions d'euros, consiste à réaliser : des cheminements et des aménagements paysagers épousant la topographie du terrain sur les 12 Ha supplémentaires en plantant plus de 40 000 palmiers qui sont déjà en collection et prêts à planter ; une entrée majestueuse au niveau de la Rue Charles Beaudelaire CD3 ; un belvédère permettant de découvrir une vue panoramique du parc ; installer du mobilier urbain, ; deux bassins de retenue ; ainsi que 145 places de stationnement supplémentaires (dont 9 PMR). L'objectif est de concilier valorisation des paysages naturels et développement éco-touristique dans le secteur de Trois-Mares.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance à la Mairie du Tampon (256 rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON) ainsi qu'à la Mairie annexe de Trois-Mares (7 rue Charles Beaudelaire 97430 LE TAMPON) du dossier complet de l'enquête publique (conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement) relatif au projet d'extension du Parc des Palmiers. Ce dossier sera également téléchargeable et disponible sur le site internet de la Commune ([www.letampon.fr](http://www.letampon.fr)). Enfin, un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter l'ensemble de ces documents à la Mairie du Tampon située au Centre Ville (256 rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON) aux jours et heures habituels d'ouverture (8h-12h et 13h30-16h00 du lundi au vendredi, hors jours fériés).

A travers ces différentes dispositions, le public aura ainsi la possibilité :

- de formuler ses observations sur les **registres d'enquête ouverts** à cet effet à la Mairie du Tampon (Centre Ville) ainsi que la Mairie annexe de Trois-Mares
- de transmettre ses observations au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : **[enquete.publique.parcpalmiers@gmail.com](mailto:enquete.publique.parcpalmiers@gmail.com)**
- d'adresser ses observations par écrit, à **Madame Renée AUPETIT, Commissaire enquêteur – Projet d'extension du Parc des palmiers** à l'adresse suivante : **Mairie du Tampon - Direction de l'Environnement - 256 rue Hubert Delisle BP 449 - 97430 LE TAMPON.**

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie du Tampon (Centre Ville) et à l'entrée du Parc des Palmiers (Chemin Dassy) et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants dans le respect des mesures barrières appropriées (port du masque obligatoire, organisation de file d'attente, filtrage pendant les permanences, distanciation en salle de permanence, mise à disposition de gel hydroalcoolique, éventuellement de gants de manipulation du dossier d'enquête) :

### Mairie du Tampon (Centre Ville)

256 rue Hubert Delisle BP 449- 97430 LE TAMPON

### Entrée du Parc des Palmiers

Chemin Dassy 97430 LE TAMPON

Le Lundi 21 décembre 2020	De 13h00 à 16h00		
		Le Mercredi 23 décembre 2020	De 9h00 à 12h00
		Le Mardi 29 décembre 2020	De 9h00 à 12h00
		Le Vendredi 08 janvier 2021	De 9h00 à 12h00
Le Jeudi 21 Janvier 2021	De 13h00 à 16h00		

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune du Tampon ([www.letampon.fr](http://www.letampon.fr)) et pourront être consultés sur support papier pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie annexe de Trois-Mares aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, le Maire, en tant qu'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager, pourra donc prendre sa décision en tenant compte de l'ensemble des avis recueillis, de l'avis de la MRAE et du rapport et des conclusions de l'enquête publique